

**Assemblée générale**

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
26 décembre 2001
Français
Original: anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 10^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 11 octobre 2001, à 10 heures

Président : M. Seixas da Costa (Portugal)**Sommaire**

Organisation des travaux

Point 95 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique

- b) Système financier international et développement
- d) Crise de la dette extérieure et développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Organisation des travaux

1. **Le Président** déclare que, dans la perspective des préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement, il a cru comprendre que la Commission souhaitait, à titre exceptionnel, examiner ensemble les points 95 a), b), d), 105 et 107 de l'ordre du jour. Les rapports seront présentés par le Secrétariat, sans débat sur les points concernés et avec des résolutions de procédure uniquement.

2. *Il en est ainsi décidé.*

3. **Mme Kelley** (Secrétaire de la Commission) présente le projet de programme de travail révisé qui sera publié sous la cote A/C.2/56/L.1/Rev.1 et qui a été élaboré à l'issue de consultations officieuses.

4. *Le projet de programme de travail révisé est adopté.*

5. Répondant à une question posée par **M. Rommasith** (République démocratique populaire lao), **le Président** confirme que des questions de fond peuvent être soulevées dans des résolutions de procédure au titre des points reprogrammés.

Point 95 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (A/56/222-S/2001/736, A/56/306)

b) Système financier international et développement (A/56/173 et Add.1 et 2)

d) Crise de la dette extérieure et développement (A/56/262)

6. **M. Kinniburgh** (Directeur de la Division de l'analyse des politiques de développement, Département des affaires économiques et sociales) présente le rapport du Secrétaire général sur l'architecture financière internationale et le développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés (A/56/173) et ses additifs : une note du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur la stabilité financière et l'efficacité des marchés en tant que biens publics mondiaux (Add.1) et le rapport du Secrétaire général concernant les informations sur les efforts déployés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour encourager les mouvements de capitaux privés à long terme, et

plus particulièrement les investissements étrangers directs (Add.2).

7. Complétant les informations figurant dans les rapports, il ajoute qu'en 2001, les pays en développement ont transféré moins de ressources financières à l'étranger, essentiellement du fait de la fin de l'envolée temporaire des recettes d'exportation des pays exportateurs de pétrole. L'augmentation des déficits commerciaux, ou la baisse des excédents, dues à des recettes d'exportation moins importantes que prévu, expliquent le fait que la demande globale en matière de financements externes par d'autres pays en développement soit plus élevée qu'en 2000. Dans le même temps, les financements privés ont accusé une baisse constante, notamment au cours des trois mois qui ont suivi la présentation du rapport.

8. Les prix des marchés émergents des actions ont chuté au cours des trois premiers trimestres de 2001 et les investisseurs sont d'humeur de plus en plus maussade étant donné qu'il devient manifeste que le ralentissement de l'économie mondiale est inévitable avec des conséquences préjudiciables sur l'économie de nombreux pays en développement. Même si l'augmentation de l'aide du Fonds monétaire international (FMI) à l'Argentine, en août, a permis de ralentir la perte de confiance des investisseurs, ceux-ci se tournent de préférence vers les investissements à moindre risque et les flux d'investissement vers les marchés émergents restent limités.

9. Plusieurs facteurs ont également nui aux investissements directs, notamment le ralentissement de l'économie mondiale, la détérioration des revenus des entreprises, la dégradation de la situation économique des pays en développement et la diminution des privatisations, des fusions et des acquisitions transfrontières dans les pays en développement. *Le Rapport sur l'investissement dans le monde, 2001*, établi par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a notamment analysé cette question.

10. Depuis l'attaque terroriste du 11 septembre, les investisseurs répugnent d'autant plus à prendre des risques, ce qui a entraîné une nouvelle détérioration des perspectives de flux de capitaux privés externes à court terme vers les pays en développement et en transition. Cette situation pourrait donner naissance à un problème grave dans les mois à venir, si les marchés financiers internationaux et les banques hésitent à accorder les

nouveaux prêts indispensables pour financer le remboursement de ceux qui arrivent à échéance dans de nombreux pays à revenu intermédiaire.

11. Les financements publics représentent déjà la source principale de l'augmentation des flux financiers vers les pays en développement en 2001. Après des chutes marquées au cours des deux dernières années, les montants nets des flux financiers publics vers les nouvelles économies de marché ont enregistré une hausse sensible en 2001 du fait des programmes d'assistance du FMI et des accords de prêts avec certains pays confrontés à des difficultés économiques. Les problèmes éventuels dans les mois à venir pourraient renforcer la nécessité pour les pays en développement et en transition de faire appel au FMI et à d'autres types d'aides financières publiques. À la lumière des événements du 11 septembre, il est encore plus urgent d'accélérer la réforme de l'architecture financière internationale, étant donné que de l'avis général, ces mesures restaureraient la confiance des investisseurs et la stabilité financière internationale.

12. **M. Kregel** (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) présente le rapport du Secrétaire général sur les problèmes de l'encours et du service de la dette extérieure des pays en développement, y compris notamment les problèmes qui résultent de l'instabilité financière mondiale (A/56/262).

13. Compte tenu des récents événements, y compris la chute rapide des taux de croissance, l'importance accrue des investissements étrangers directs et des investissements de portefeuille peut conduire à une plus grande instabilité dans les paiements externes effectués par les pays en développement, possibilité évoquée au paragraphe 11 du rapport. Même avant les événements du 11 septembre, l'évolution cyclique récente de l'économie mondiale avait remis en question la capacité de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE II) à engager tous les pays concernés sur un sentier de croissance soutenue sans mesures supplémentaires (par. 29). Actualisant les informations fournies au paragraphe 46 du rapport, l'intervenant déclare que, dans le cadre des dispositifs de sécurité mis en place à la suite des attaques terroristes, il ne fait aucun doute que les flux globaux de capitaux privés vers les pays en développement se situeront bien en dessous de ceux des années précédentes et ne dépasseront guère les niveaux du début des années 90.

14. Le rapport présenté par le Secrétaire général à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale sur l'évolution récente de la situation des pays en développement au regard de la dette (A/55/422) contenait des propositions de mesures à prendre pour apporter une « solution rapide » aux problèmes de la dette des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, du point de vue tant de la dette publique que de la dette commerciale. Même si des progrès ont été accomplis au cours de l'année qui s'est écoulée entre-temps, notamment une accélération de l'Initiative PPTE, des problèmes subsistent dans la plupart des domaines. En conséquence, les conclusions à tirer du présent rapport (A/56/262) quant aux mesures à prendre à l'échelon international ne sont guère différentes.

15. **M. Stanislavov** (Fédération de Russie) déclare que conformément à la nouvelle procédure adoptée, la position de sa délégation sur le point 95 a été soumise au Secrétariat par écrit.

16. **Le Président** déclare que le texte sera communiqué aux délégations.

La séance est levée à 10 h 50.